

MAIRIE
DE
BESSINES-SUR-GARTEMPE
87250

ARRÊTÉ



Portant interdiction de circuler
55^{ème} TOUR DU LIMOUSIN NOUVELLE AQUITAINE
16 août 2022

La Maire de la Commune de BESSINES-SUR-GARTEMPE,
Vu le décret n°2017-1279 du 9 août 2017 portant simplification de la police des manifestations sportives,
Vu l'arrêté du 24 novembre 2017 relatif aux manifestations sportives sur une voie publique ou ouverte à la circulation publique ne comportant pas de véhicules terrestres à moteur,
Vu l'instruction interministérielle du 13 mars 2018 portant simplification réglementaire de l'organisation des épreuves sportives,
Vu le passage d'une épreuve du Tour du Limousin le 16 août 2022,
Considérant la nécessité de protéger le passage des coureurs en raison de l'absence de signaleurs sur certaines voies à l'occasion de l'épreuve sportive Tour du Limousin cycliste 2022 qui aura lieu le le mardi 16 août 2022,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

Les voies de circulation suivantes feront l'objet d'une restriction de circulation à l'occasion du passage du Tour du Limousin le mardi 16 août de 12h à 14h.

La circulation sera strictement interdite lors du passage de la caravane du Tour aux alentours de 12h10 et entre 13h30 et 14h, intervalle horaire prévu pour le passage des coureurs.

Les voies concernées sont :

- voie communale des Grands Magneux
- chemin de Lascoux
- accès à l'Hôtel du Lac (Sagnat)
- impasse du Barrot
- chemin de Grandmont
- impasse Renoir
- impasse des bleuets
- chemin du Ri-Maury
- chemin du vieux Pont
- rue de la Madonette
- voie communale de la Châtaignière

Dans la mesure où aucun signaleur n'est présent sur place, le respect de cette consigne est applicable en fonction de la signalétique et du mobilier urbain en place.

ARTICLE 2 : Par dérogation à l'article 1, ces voies pourront être utilisées par les véhicules d'urgence (Gendarmerie, Pompiers, SAMU)

ARTICLE 3 : L'arrêté sera affiché sur place ainsi qu'un panneau sens interdit.

Ampliation de cet arrêté sera transmise :

- Gendarmerie de Bessines,
- Sapeurs-pompiers de Bessines,
- Organisation du Tour du Limousin.

Fait et arrêté à BESSINES, le 8 août 2022

La Maire



Andréa BROUILLE